
COMMISSION PERMANENTE

SÉANCE du 7 mai 2021

Ce lundi 7 juin, le Conseil départemental de l'Ardèche s'est réuni pour la dernière fois en commission permanente sous la mandature présidée par Laurent Ughetto.

Voici quelques-unes des décisions adoptées lors de cette séance. Séance suivie par un moment convivial avec les élus sortants* auquel la presse était conviée.

Solidarité, insertion et accès aux droits

Solidarité

Des vacances pour les plus démunis.

A la suite d'un appel à projets « vacances en famille », 113 familles dont 220 enfants sont aidées pour pouvoir partir en vacances. L'aide du département s'élève à 23 776 € sur un coût total de 85 000 €. Cette aide est versée aux 6 associations qui ont répondu à l'appel à projet lancé par le Département.

Rapporteur Denis Duchamp

Epanouissement de la personne, éducation et citoyenneté

Culture

La culture repart et le Département entend poursuivre l'attribution des aides pour soutenir les acteurs du secteur

- 5 associations ardéchoises soutenues à hauteur de 149 000 € Vochora, Zinzoline, Corps/Décors, sentier des lauzes, Présence photographie et Annonay Rhône Agglo pour sa saison culturelle « En scènes »

- soutien des structures culturelles pour l'enseignement artistiques publiques et privées.

10 établissements dont 6 associatifs à hauteur de 44 600 €, et 5 publics à hauteur de 83 500 €.

Les intercommunalités sont aussi aidées à ce titre...comme Arche Agglo et Draga 17 500 €

- Pour la pratique du théâtre amateurs...20 000€ à la FNCTA

> 40 000 € également attribués au secteur culturel en lien avec le social (appels à projets dispositif « Culture e(s)t lien social »). Rapporteur : Olivier Pévèrelli

Sport

Le Département encore et toujours aux côtés des clubs et associations sportives. 108 100 € pour 16 dossiers dans le cadre de la quatrième répartition du contrat sportif départemental. (CSD)

Rapporteur : Christian Féroussier

Jeunesse

La politique en faveur de la jeunesse s'immisce dans plusieurs domaines.

> L'environnement en aidant l'action de la FRAPNA : 9 000 €

> En milieu rural à travers l'association des familles rurales en maintenant et soutenant les projets locaux d'animation et de développement : 9 000 €

Et puis une convention triennale est signée avec la Fédération des œuvres laïques de l'Ardèche (FOL 07) pour des actions d'animations d'associations ardéchoises œuvrant pour la jeunesse. 81 900 € par an pendant 3 ans.

Contact : Virginie Perrin / Isabelle Seren / Corine Fontanarava
04 75 66 71 46 – 04 75 55 66 77 12 – 04 75 66 77 08 - com@ardeche.fr



Un dispositif départemental pour soutenir des initiatives jeunes. 8 projets ont été retenus et soutenus à hauteur 16 000 €

Enfin, soutien aux projets d'actions d'association jeunesse et éducation populaire : 28 000 € pour 30 associations. Rapporteur : Laurence Allefresde

Economie et attractivité du territoire

Economie

Le Département vote une aide de 20 000 € pour l'entreprise SARL Charcuterie Rome à Sainte Eulalie pour la reconstruction de son atelier de fabrication détruit par un incendie en novembre 2019.

Dans le cadre de son dispositif d'aide à l'immobilier d'entreprise, le Département vote aussi 18 000 € pour le groupe maison Borrelly qui investit dans la réfection d'un local pour répondre aux normes sanitaires et assurer son développement.

Ce même dispositif est utilisé pour aider à hauteur de 50 000 € l'entreprise Frégate-Aero à la Voulte-sur-Rhône pour la construction d'un nouveau bâtiment de 1800 m².

Rapport porté par Pascal Terrasse.

Attractivité

Le Pass'Numérique bientôt accessible. Une première liste de 14 structures retenues pour accompagner les citoyens nécessitant une aide dans le domaine numérique a été établie. Ces structures sont labellisées « point d'accueil numérique ». Pour rappel les bénéficiaires ont droit à un chéquier de crédits horaires à utiliser pour être formé. D'autres structures réparties sur le territoire ardéchois sont en cours de labellisation. Rendez-vous à la commission de juillet !

Dossier porté par Maurice Weiss

Aménagement et soutien aux territoires

Routes et mobilités

L'année 2019 a constitué une première étape pour laquelle du mobilier vélo a été défini et attribué aux EPCI du territoire : des supports vélos, des abris collectifs ouverts avec racks et des boxes à vélos sécurisés. En 2020 et 2021, le Département poursuit sa politique de dotation en stationnements de vélo, et complète son catalogue avec des Relais Information Services. Le Département procède à l'achat et la livraison du mobilier vélo pour un montant de 347 000 €. La commune/l'EPCI (établissement public de coopération intercommunale) prend à sa charge l'installation et l'inclut dans son patrimoine.

En complément de ces aides, le Département poursuit l'aide individuelle à l'acquisition d'un vélo à assistance électrique (VAE). 2 000 prises en charge ont été validées jusqu'à présent à raison de 200 € par vélo d'un montant maximum de 2 500 €.

Solidarité avec les territoires

Pass'Territoires, le dispositif d'aides aux communes et aux intercommunalités permet de financer 8 projets déposés en 2020 et financés à hauteur 1 312 000 €. Dont par exemple 160 000 € dans le volet des « équipements structurants au service de la population et du cadre de vie » pour aider à la construction d'une maison de santé à Coucouron ou 189 000 € dans le volet « équipements touristiques » pour les aménagements paysagers du Grand Site de France et Village à Orgnac l'Aven.

Rapports portés par Maurice Weiss.

Cadre de vie et développement durable

Forêt

A l'approche de la saison estivale le Département s'engage dans la surveillance et la prévention des feux de forêts. Ainsi une aide de 71 000 € est versée au SDIS pour qu'il intervienne sur les opérations de conservation de la forêt méditerranéenne à travers le CFM (Conservatoire de la forêt méditerranéenne).

Contact : Isabelle Seren / Corine Fontanarava / 04 75 66 71 46 – com@ardeche.fr



Par ailleurs le Département a voté le renouvellement d'une convention qui permet l'activation des patrouilles de surveillance terrestre des forestiers-sapeurs sous la forme d'achat de prestations. Convention mise en place en 2015 et qui permet le financement de 270 patrouilles dans la limite de 45 460 € pour 2 ans.

Enfin, le Conseil départemental de l'Ardèche a souhaité confirmer aux communes et intercommunalités qui en ont besoin en missionnant son unité de forestiers-sapeurs pour entretenir les infrastructures des pistes et points d'eau (DFCI) nécessaires pour lutter contre les incendies.

Rapport porté par Bernadette Roche.

Agriculture

Si le Département n'est plus chef de file en matière de politique agricole, il conserve néanmoins des possibilités pour agir et pour accompagner l'agriculture dans ses nécessaires transformations économiques, sociétales et environnementales : l'agriculture ardéchoise doit en effet s'adapter pour faire face aux aléas climatiques de plus en plus prégnants, à la disparition du foncier agricole et à la demande croissante de la population pour une alimentation plus saine et locale.

Dans ce cadre 150 000 € d'aides ont été attribués à la Chambre d'agriculture pour l'année 2021 dans le cadre d'une convention signée pour la période 2021/2023 pour des actions d'ingénieries auprès des EPCI.

30 000 € attribués également dans le cadre du contrat territorial de transition agricole et alimentaire (C2T2A), dispositif qui accueille 2 nouveaux territoires : Ardèche Rhône Coiron (ARC) et Ardèche sources et volcans.

Enfin, la pénibilité des métiers de l'agriculture nécessite pour ses acteurs de prendre du repos. Le Département alloue 24 200 € aux services de remplacements dans les exploitations pour des « temps libres » de plus ou moins longue durée. 200 agriculteurs ont bénéficié de ce dispositif en 2020.

Rapport porté par Sabine Buis.

(*) Liste des élus sortants ne se représentant pas :

Groupe de la Majorité :

- Robert Cotta
- Denis Duchamp
- Raoul L'herminier
- Dominique Palix
- Simon Plénet
- Brigitte Royer
- Maurice Weiss

Groupe Ardèche Avenir

- Jean-Pierre Constant
- Jacques Dubay
- Christine Four
- Camille Jullien

Contact : Isabelle Seren / Corine Fontanarava / 04 75 66 71 46 – com@ardeche.fr



www.ardeche.fr

Hôtel du Département - Quartier La Chaumette
BP 737 - 07007 Privas cedex - tél : 04 75 66 77 07
fax : 04 75 66 77 77 - contact@ardeche.fr